



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 391 168 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.02.2004 Bulletin 2004/09

(51) Int Cl.7: **A47B 61/00**

(21) Numéro de dépôt: **03291935.9**

(22) Date de dépôt: **31.07.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Puisset, Francois**
75013 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Keib, Gérard**
Pontet Allano & Associés S.E.L.A.R.L.
6 avenue du Général de Gaulle
78000 Versailles (FR)

(30) Priorité: **19.08.2002 FR 0210395**

(71) Demandeur: **Puisset, Francois**
75013 Paris (FR)

(54) **Dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles**

(57) Dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles (2), notamment de linge, dans un meuble de rangement (3), constitué par un plateau (1) comportant à l'une de ses extrémités un moyen de préhension (4), ledit plateau (1) étant destiné à être

glissé sous ladite pile d'articles textiles (2) pour placer celle-ci dans le meuble de rangement (3) ou pour extraire cette pile dudit meuble de rangement, caractérisé en ce que ce plateau (1) présente des faces lisses dépourvues de rebords latéraux.

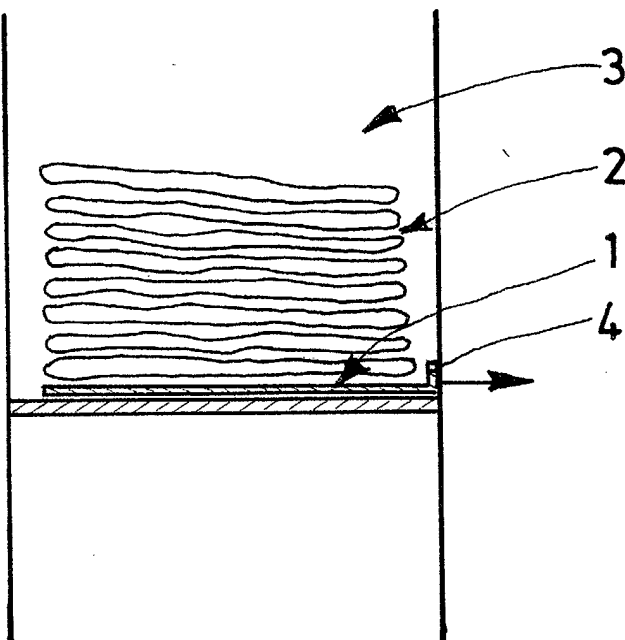


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles, et en particulier de linge dans un meuble de rangement tel qu'une armoire ou un placard.

[0002] On sait que les articles textiles, après lavage et éventuellement repassage, sont pliés et rangés les uns sur les autres de façon à former une pile de linge dans un meuble de rangement.

[0003] On sait que l'extraction d'un article textile d'une pile rangée dans une armoire peut présenter des difficultés. En effet, lors de cette opération, il est nécessaire de prendre des précautions, c'est-à-dire de faire preuve d'une certaine adresse manuelle pour extraire l'article désiré sans affecter les articles voisins qui risquent lors de la manipulation d'être dépliés ou froissés.

[0004] On connaît selon le modèle d'utilité allemand DE-29821381 un dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles, notamment de linge, dans un meuble de rangement, constitué par un plateau comportant à l'une de ses extrémités un moyen de préhension, ledit plateau étant destiné à être glissé sous ladite pile d'articles textiles pour placer celle-ci dans le meuble de rangement ou pour extraire cette pile dudit meuble de rangement.

[0005] Ce plateau comporte des rebords latéraux et sa surface est de préférence traitée pour augmenter la friction ou l'adhérence.

[0006] La présence de ces rebords latéraux du plateau et le fait que la surface de ce plateau ne soit pas lisse gênent la mise en place du plateau dans une pile d'articles textiles ainsi que le retrait du plateau d'une telle pile.

[0007] Il existe ainsi un besoin pour les utilisateurs de disposer d'un moyen permettant d'éviter l'inconvénient ci-dessus.

[0008] Le but de la présente invention est ainsi de fournir un dispositif permettant de faciliter le rangement et l'extraction d'articles textiles empilés qui permet de remédier à l'inconvénient ci-dessus.

[0009] Suivant l'invention, le dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles, notamment de linge dans un meuble de rangement constitué par un plateau comportant à l'une de ses extrémités un moyen de préhension, ledit plateau étant destiné à être glissé sous ladite pile d'articles textile pour placer celle-ci dans le meuble de rangement ou pour extraire cette pile dudit meuble de rangement est caractérisé en ce que ledit plateau présente des faces lisses dépourvues de rebords latéraux.

[0010] Ainsi, grâce au plateau ci-dessus qui est destiné à être glissé sous une pile d'articles textiles, il est possible à la fois de ranger la pile correctement et facilement dans le meuble de rangement et de l'en extraire sans encourir le risque de déranger la pile par une mauvaise manipulation de cette dernière.

[0011] Par ailleurs, une fois que la pile est extraite par

le plateau du meuble de rangement, il est possible d'enlever l'article textile désiré dans des conditions particulièrement confortables sans risquer de déplier ou de froisser les autres articles textiles situés sur la pile.

[0012] Le plateau du dispositif de rangement selon l'invention peut avoir n'importe quelle forme. Toutefois, il est de préférence de forme sensiblement rectangulaire, car cette dernière s'adapte à la forme générale des articles de la pile.

[0013] De préférence, ledit plateau présente des faces lisses, dépourvues de rebords latéraux, ce qui lui permet d'être facilement glissé ou d'être extrait sous la pile d'articles textiles.

[0014] Le moyen de préhension du plateau peut également présenter différentes formes.

[0015] Il peut être constitué par une poignée en forme d'arceau ou en forme de bouton réalisé à l'une des extrémités du plateau.

[0016] Le moyen de préhension peut également être constitué par au moins un trou de dimension suffisante pour pouvoir y glisser au moins un doigt ou peut être constitué par un rebord en équerre réalisé à l'une des extrémités du plateau.

[0017] L'invention concerne également l'utilisation du dispositif selon l'invention pour faciliter le rangement ou l'extraction d'une pile d'articles textiles dans un meuble de rangement.

[0018] Cette utilisation consiste à poser une pile d'articles textiles sur le plateau de rangement puis à introduire ladite pile à l'aide du plateau dans le meuble de rangement.

[0019] Cette utilisation consiste également à extraire la pile d'articles textiles du meuble de rangement au moyen du plateau selon l'invention et à prélever l'article textile désiré de la pile sans affecter le reste des articles textiles.

[0020] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

[0021] Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue en coupe d'une pile d'articles textiles rangée dans un meuble, cette pile étant posée sur un plateau selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective d'un plateau de rangement selon l'invention ;
- la figure 3 est une vue en perspective d'une deuxième version du plateau de rangement ;
- la figure 4 est une vue en perspective d'une troisième version du plateau de rangement ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'une quatrième version du plateau de rangement ;
- la figure 6 est une vue en perspective d'une cinquième version du plateau de rangement ;
- la figure 7 est une vue en perspective d'une sixième version du plateau de rangement ;
- la figure 8 est une vue en perspective d'un plateau de rangement selon l'invention associé avec un élé-

ment de rangement adapté à recevoir un couvercle de support d'un autre élément de rangement.

[0022] Le dispositif de rangement selon l'invention représenté sur la figure 1 comprend un plateau 1 qui est glissé sous la pile d'articles textiles rangée 2 dans un meuble de rangement 3 tel qu'une armoire ou un placard comportant plusieurs étagères.

[0023] Le plateau 1 représenté sur la figure 1 peut présenter les différentes formes d'exécution représentées sur les figures 2 à 7.

[0024] Dans tous les cas, ce plateau 1 a une forme sensiblement rectangulaire qui est adaptée à la forme générale rectangulaire des articles textiles 2 empilés.

[0025] Dans toutes les versions représentées sur les figures 2 à 7, le plateau 1 présente des faces lisses dépourvues de rebords latéraux.

[0026] Par ailleurs, dans toutes les versions représentées, le plateau de rangement 1 comporte à l'une de ses extrémités un moyen de préhension 4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f.

[0027] Dans le cas de la figure 2 le moyen de préhension comprend une équerre 4a fixée à l'une des extrémités du plateau.

[0028] Dans le cas de la figure 3, le moyen de préhension est une poignée 4b sensiblement en forme d'arc.

[0029] Dans le cas de la figure 4, le moyen de préhension est en forme de bouton 4c.

[0030] Dans le cas de la figure 5, le moyen de préhension comprend deux trous 4d adaptés à l'introduction de deux doigts de la main de l'utilisateur.

[0031] Dans le cas de la figure 6, le moyen de préhension est constitué par une tirette de section en U 4e.

[0032] Dans le cas de la figure 7, le moyen de préhension est constitué par un rebord recourbé en forme d'équerre 4f.

[0033] Dans toutes les versions représentées, le moyen de préhension facilite la mise en place du plateau 1 sous la pile d'articles textiles 2 et l'extraction de la pile du meuble de rangement.

[0034] Bien entendu, la forme du plateau 1, au lieu d'être rectangulaire pourrait être ovale, hexagonale, octogonale, et analogue.

[0035] Le plateau 1 peut être réalisé en toute matière suffisamment rigide telle que matière plastique, bois, métal, fibres agglomérées diverses et autres.

[0036] Dans la réalisation de la figure 8, le plateau de rangement 1 est associé à un élément 5 formant casier, de forme générale en U, comprenant un fond 6 bordé par des parois latérales verticales 7.

[0037] Le fond 6 de cet élément en U 5 est destiné à recevoir le plateau de rangement 1 selon l'invention.

[0038] A cet effet, la largeur du fond 6 de l'élément en U 5 est sensiblement égale ou légèrement supérieure à la largeur du plateau 1.

[0039] L'élément en U 5 est destiné notamment à être disposé dans des armoires ou meubles de rangement

dépourvus de casiers.

[0040] Les parois latérales 7 de l'élément en U permettent de caler latéralement la pile d'articles textiles.

[0041] Les bords supérieurs des parois latérales 7 de l'élément en U sont aptes à recevoir un couvercle 8 muni de rebords latéraux 9 dirigés vers le bas. Ce couvercle 8 est destiné à supporter un autre élément en U qui une fois en place sur ce couvercle 8 se superpose à l'élément en U inférieur de telle sorte que les parois latérales 7 des deux éléments en U sont situées dans le prolongement l'une de l'autre.

[0042] Le second élément en U peut lui-même être recouvert par un couvercle qui lui-même peut servir de support à un troisième élément en U et ainsi de suite.

[0043] Le fond 6 de chaque élément en U 5 peut comporter des moyens permettant de le rendre solidaire d'un couvercle 8.

[0044] Par ailleurs, les rebords latéraux 9 de chaque couvercle 8 peuvent comporter des moyens permettant de les rendre solidaires des parois latérales 7 de l'élément en U correspondant afin de bloquer l'écartement de ces parois latérales.

Revendications

1. Un dispositif pour faciliter le rangement et l'extraction d'une pile d'articles textiles (2), notamment de linge, dans un meuble de rangement (3), ce dispositif étant constitué par un plateau (1) comportant à l'une de ses extrémités un moyen de préhension (4), ledit plateau (1) étant destiné à être glissé sous ladite pile d'articles textiles (2) pour placer celle-ci dans le meuble de rangement (3) ou pour extraire cette pile dudit meuble de rangement, **caractérisé en ce que** ledit plateau (1) présente des faces lisses, dépourvues de rebords latéraux.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit plateau (1) à une forme sensiblement rectangulaire.
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit moyen de préhension est une poignée (4b).
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit moyen de préhension comprend au moins un trou (4d) pratiqué à l'une des extrémités du plateau, ledit trou permettant l'introduction d'au moins un doigt.
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit moyen de préhension comprend un rebord de section en équerre (4f) formé à l'une des extrémités dudit plateau.
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, **ca-**

caractérisé en ce que ledit plateau (1) est associé à un élément formant casier (5) comportant un fond (6) et deux parois latérales (7), la largeur dudit fond (6) comprise entre les deux parois latérales (7) étant sensiblement égale ou supérieure à la largeur dudit plateau (1), ledit fond (6) étant apte à recevoir ledit plateau (1). 5

7. Dispositif selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le bord supérieur des deux parois latérales (7) dudit élément de rangement (5) sont aptes à recevoir un couvercle (8) qui est lui-même destiné à supporter un autre élément de rangement (5) dont les parois latérales (7) sont situées dans le prolongement des parois latérales (7) de l'élément inférieur (5). 10 15

8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les rebords latéraux (9) de chaque couvercle (8) comportent des moyens permettant de les rendre solidaires des parois latérales (7) de l'élément (5) correspondant afin de bloquer l'écartement desdites parois latérales (7). 20

9. Utilisation du dispositif selon l'une des revendications 1 à 8 pour faciliter le rangement d'une pile d'articles textiles dans un meuble de rangement et l'extraction de cette pile de ce meuble de rangement. 25

30

35

40

45

50

55

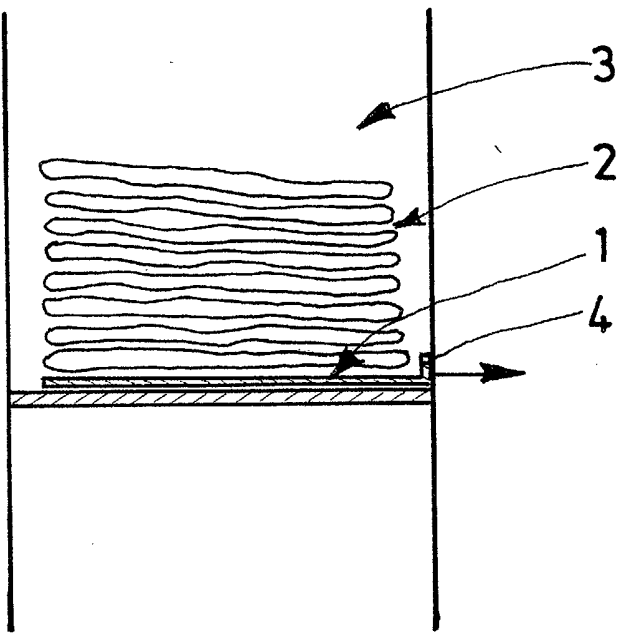


FIG.1

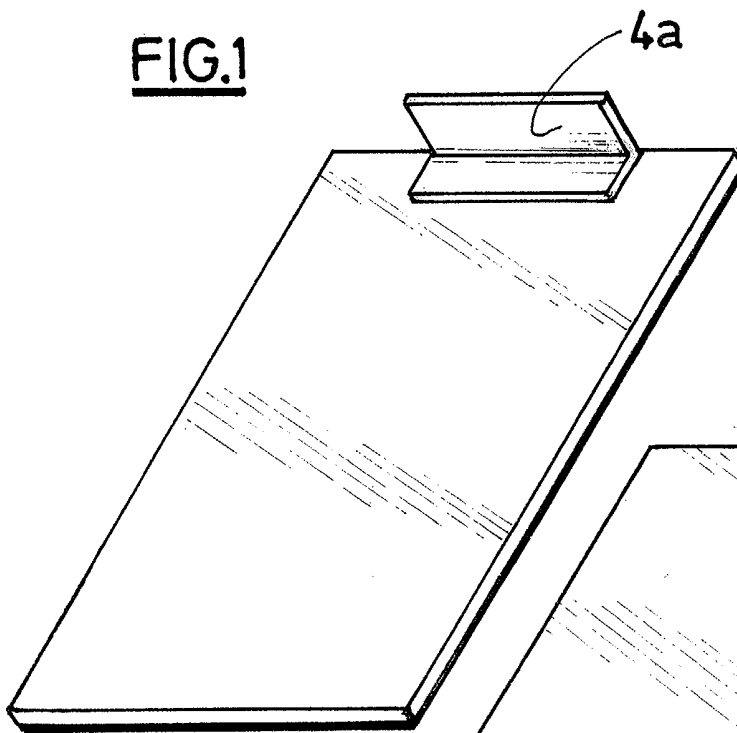


FIG.2

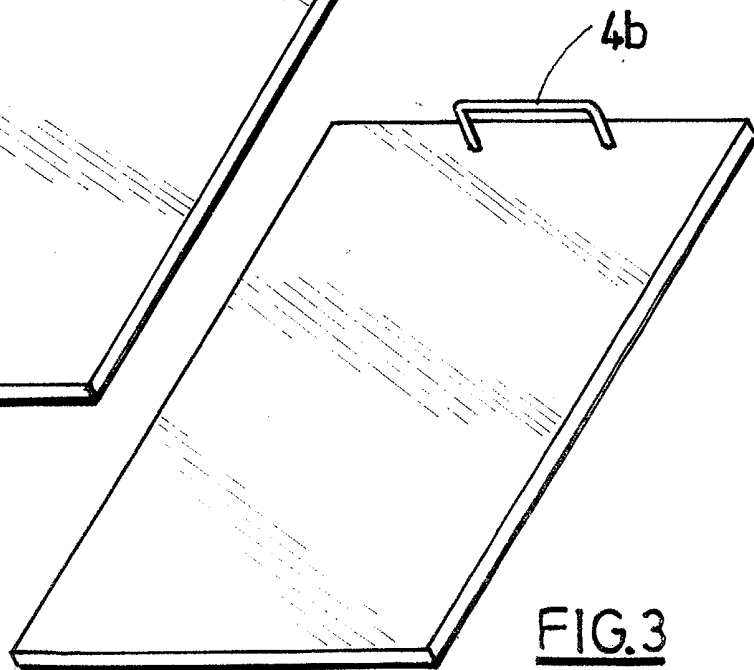


FIG.3

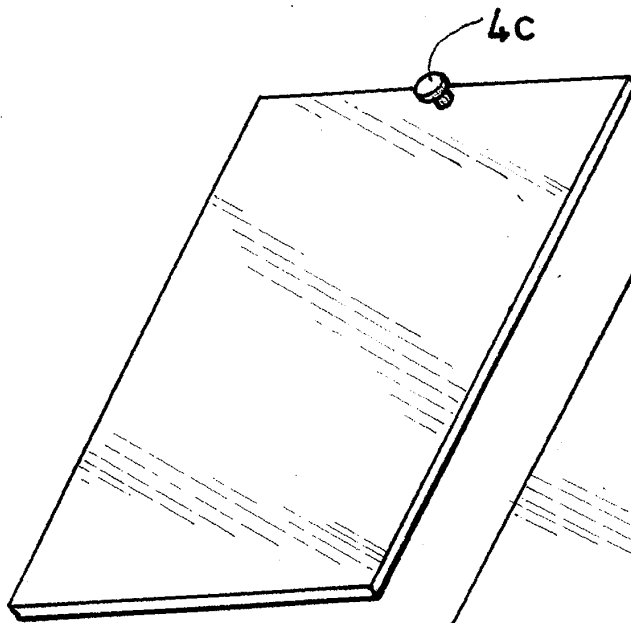


FIG. 4

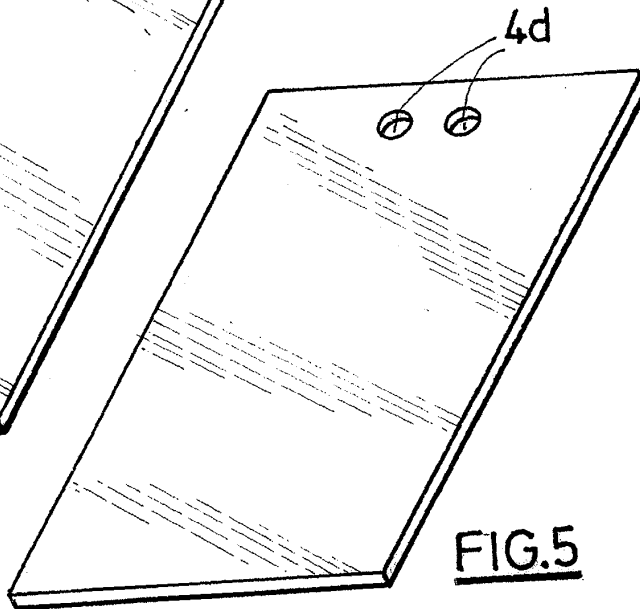


FIG. 5

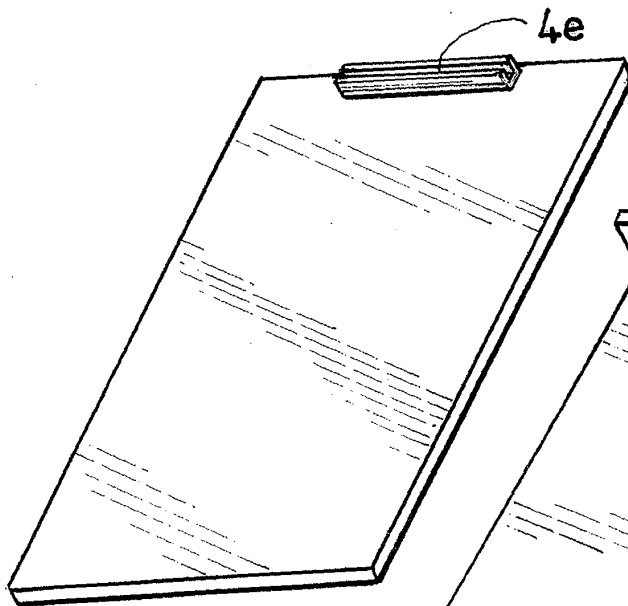


FIG. 6

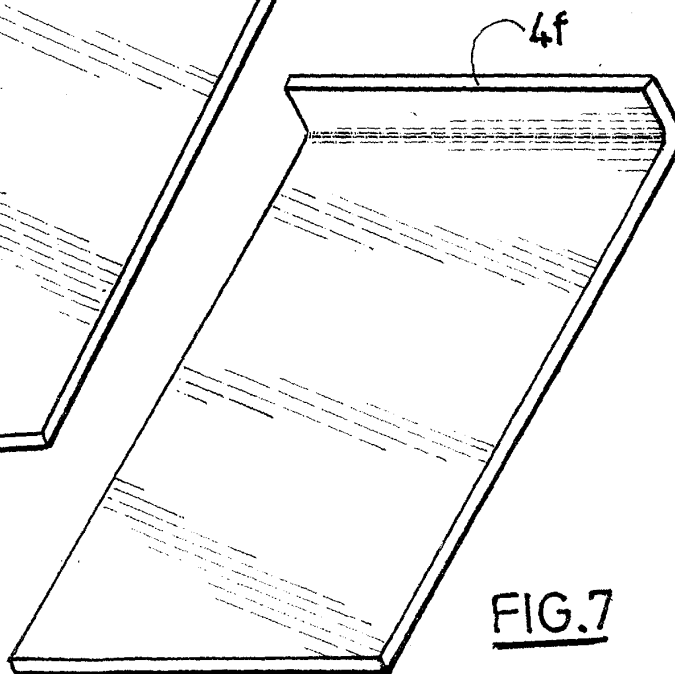


FIG. 7

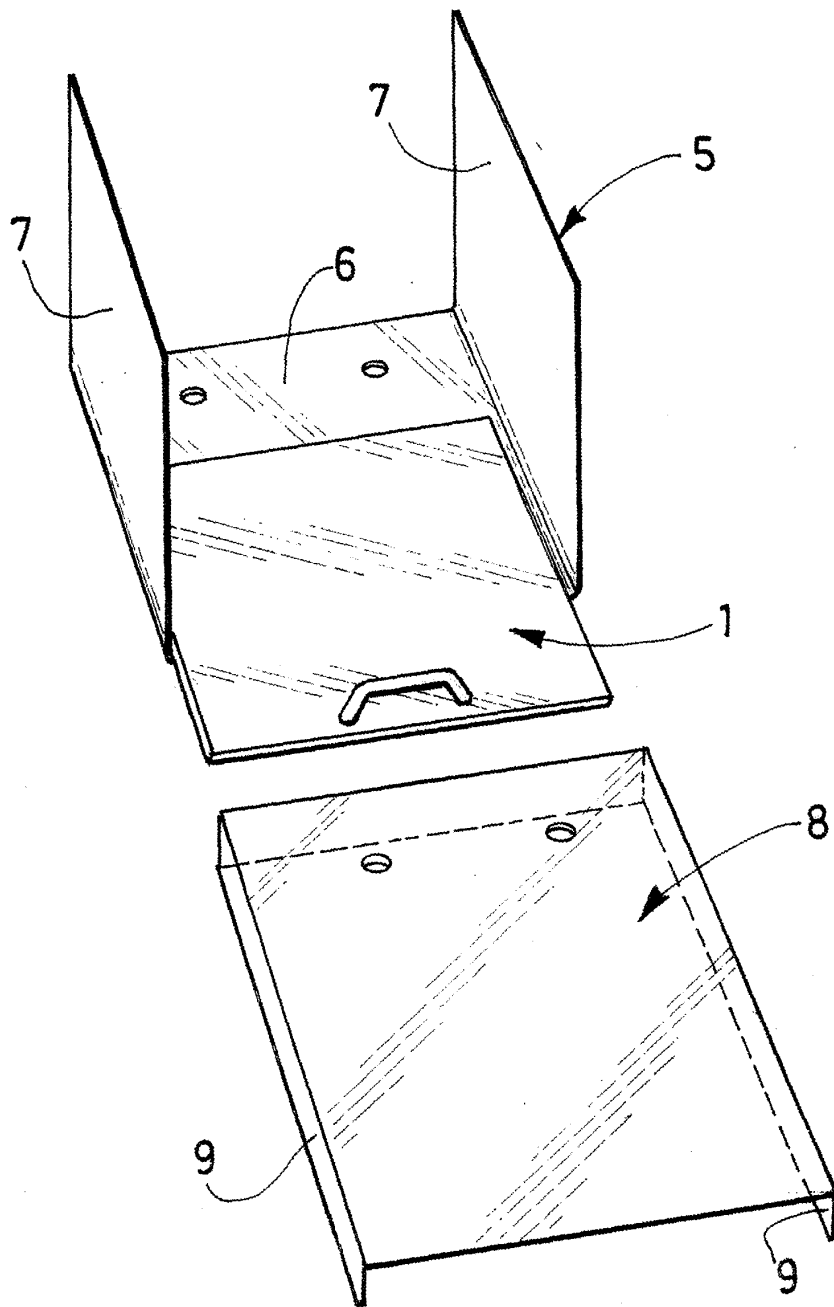


FIG.8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 1935

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 44 22 168 A (MEWA TEXTIL SERVICE AG) 12 janvier 1995 (1995-01-12) * abrégé; figure 7 *	1-3,6-9	A47B61/00
X	GB 460 514 A (NORMAN HUGHES) 28 janvier 1937 (1937-01-28) * revendication 1; figures 1,2 *	1-3,9	
A	DE 298 21 361 U (SIEGERT WERNER DR) 1 avril 1999 (1999-04-01) * page 2, alinéa 2 - alinéa 3; revendication 1; figures 1,2 *	1-3,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47B A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		18 novembre 2003	Jones, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 1935

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-11-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4422168	A	12-01-1995	DE 4422168 A1	12-01-1995
GB 460514	A	28-01-1937	AUCUN	
DE 29821361	U	01-04-1999	DE 29821361 U1	01-04-1999

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82